

CAISSE DE PENSIONS DE L'ASSOCIATION SUISSE
DES DROGUISTES (ASD)

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2021





Chers assurés, chers employeurs,

Nous vivons une époque troublée. De nouveau en 2021, notre vie a été marquée par la pandémie. Mais nous avons malgré tout de quoi nous réjouir : malgré la pandémie de Covid-19, l'économie suisse et notre branche affichent un net redressement, et les résultats annuels sont de nouveau largement supérieurs à ceux de l'année précédente (plus bas historique) dans la plupart des entreprises. Pour l'année en cours, la plupart des branches tablent sur une normalisation étendue. Cette impressionnante reprise est un signe encourageant pour notre économie et pour les entreprises de notre branche.

En période d'incertitude, il est essentiel de se fixer des repères pour s'orienter. Le système de sécurité sociale suisse et notamment la prévoyance vieillesse et ses trois piliers (AVS, caisse de pensions, épargne privée) constituent de tels repères. Il est bon de savoir que notre système fonctionne correctement et que nous n'avons pas trop à nous soucier de l'argent, même à la retraite. En contrepartie, employeurs et salariés versent chaque mois des cotisations substantielles à l'AVS et à la caisse de pensions. Confiants que nos œuvres de prévoyance gèrent cet argent avec professionnalisme et la diligence requise, nous restons sereins quant à la période qui suivra notre départ à la retraite. C'est un sentiment agréable.

Mais pour que cette confiance perdure, des réformes de la prévoyance vieillesse s'avèrent parfois nécessaires. Les systèmes et les modèles sous-jacents doivent être régulièrement examinés et adaptés à la réalité. C'est l'affaire des instances politiques. Actuellement, des trains de réformes sont en cours de préparation, tant pour l'AVS que pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Plus des solutions sont mises en œuvre rapidement, plus la permanence de la prévoyance vieillesse sera garantie à l'avenir également.

2021 a été une bonne année pour les caisses de pensions et leurs assurés. Les bourses et les marchés ont enregistré des niveaux records qui ont permis de réaliser de bons rendements. La Caisse de pensions de l'Association Suisse des Droguistes (ASD) en a également profité.

Début 2021, la Caisse de pensions de l'ASD a augmenté la part des actifs immobilisés autogérés de 27 % à 63 %. En conséquence, la part des placements couverts par l'assurance a reculé à environ 37 %. Notre caisse de pensions a elle aussi franchi le pas. Ce changement de répartition s'explique par la décision d'un partenaire d'assurance important

de ne plus proposer à l'avenir d'assurance complète dans le domaine de la prévoyance.

L'augmentation de la part des actifs immobilisés autogérés s'est avérée payante pour nos assurés en 2021. Avec un rendement de 12,13 % sur les placements moyens, nous enregistrons une croissance de la fortune sur cette composante des placements. Outre la rémunération de cette composante de placement versée par les deux compagnies d'assurance restantes, notre caisse de pensions a dégagé un rendement total de 8,67 %.

Grâce à ce bon résultat, la Caisse de pensions de l'ASD a pu continuer à consolider ses réserves en 2021. Parallèlement, le degré de couverture, déjà très bon, a été encore relevé pour s'établir à 121,02% au 31 décembre 2021. La stabilité et la fiabilité qui caractérisent notre caisse de pensions ont pu ainsi être encore améliorées. .

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à faire de 2021 une année exceptionnelle pour les comptes de notre caisse de pensions.

Jürg Rolli

Caisse de pensions de l'ASD
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2020 en CHF
Placements	53 517 308.15	25 020 120.75
Liquidités	313.10	–
Créances et prêts	4 861 151.05	4 847 363.85
Titres	48 655 844.00	20 172 756.90
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	76 728.00	38 920.28
Actifs provenant de contrats d'assurance	31 958 068.00	69 046 726.15
Actifs	85 552 104.15	94 105 767.18

Passifs	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2020 en CHF
Engagements	–	636 327.46
Prestations de libre passage et rentes	–	636 327.46
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	–	–
Compte de régularisation passif	219.20	142 284.00
Réserves de cotisations de l'employeur	872 600.40	554 480.25
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	872 600.40	554 480.25
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	69 972 268.80	81 317 185.45
Capitaux de prévoyance des actifs	31 842 548.80	11 946 527.30
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2 414 015.00	–
Passifs provenant de contrats d'assurance	31 958 068.00	69 046 726.15
Provisions techniques	3 757 637.00	323 932.00
Réserves de fluctuation de valeurs	10 730 387.00	5 134 367.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	3 976 628.75	6 321 123.02
Situation en début de période	6 321 123.02	4 762 453.83
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–2 344 494.27	1 558 669.19
Passifs	85 552 104.15	94 105 767.18

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	6 621 561.24	5 970 251.84
Cotisations des salariés	2 391 535.05	2 180 242.10
Cotisations des employeurs et des indépendants	2 455 878.50	2 237 964.50
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–245 241.25	–107 004.95
Primes uniques et versements supplémentaires	1 373 059.80	1 454 164.55
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	563 342.00	114 677.00
Subsides du fonds de garantie	82 987.14	90 208.64
Prestations d'entrée	5 403 275.90	5 428 476.33
Apports de libre passage	4 853 400.15	4 770 415.24
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	549 875.75	658 061.09
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	12 024 837.14	11 398 728.17
Prestations réglementaires	–3 183 397.25	–4 946 790.60
Rentes de vieillesse	–1 353 746.90	–1 255 315.40
Rentes de survivants	–170 652.00	–155 152.50
Rentes d'invalidité	–132 486.80	–142 585.70
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–1 457 278.85	–2 717 503.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–69 232.70	–676 234.00
Prestations de sortie	–4 831 865.30	–2 736 429.30
Prestations de libre passage en cas de sortie	–4 731 865.30	–2 727 011.05
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–100 000.00	–9 418.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–8 015 262.55	–7 683 219.90
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–25 832 978.35	695 486.95
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–18 539 229.85	–
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–2 414 015.00	–
Dissolution / constitution de provisions techniques	–3 433 705.00	703 159.00
Rémunération du capital épargne	–1 127 927.75	–
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–318 100.75	–7 672.05
Produits de prestations d'assurance	23 872 722.10	8 492 747.30
Prestations d'assurance	21 248 441.45	7 783 206.55
Part d'excédents provenant des assurances	2 624 280.65	709 540.75

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
Charges d'assurance	-4 684 294.34	-12 281 910.38
Produits de prestations d'assurance	-736 657.05	-5 024 156.60
– Prestations d'assurance	-138.35	-3 676 412.25
– Part d'excédents provenant des assurances	-602 556.95	-1 134 464.65
– Primes pour frais de gestion brutes	-133 961.75	-213 279.70
Apports uniques aux assurances	-3 911 581.05	-7 223 384.90
Cotisations au fonds de garantie	-36 056.24	-34 368.88
Résultat net de l'activité d'assurance	-2 634 976.00	621 832.14
Résultat net des placements	6 076 471.04	1 397 126.65
Résultat des liquidités	-2 493.86	-
Résultat des créances et prêts	2 987.33	-15 274.35
Résultat des titres	6 201 684.97	1 647 161.20
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	-	-
Résultat des placements auprès de l'employeur	-	-
Résultat des immeubles	-	-
Rémunération de l'avoir de vieillesse non assuré	-	-176 549.65
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-	-
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-19.40	-1 079.05
Frais de gestion de fortune	-125 688.00	-57 131.50
Dissolution / constitution de provisions non techniques	-	-
Autres produits	-	8.30
Produits de prestations fournies	-	-
Autres produits	-	8.30
Autres charges	-	-
Frais de gestion	-189 969.31	-167 892.90
Administration générale	-174 742.63	-162 843.80
Frais de marketing et de publicité	-	-
Activités de courtage	-	-
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-14 165.68	-4 229.10
Autorités de surveillance	-1 061.00	-820.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	3 251 525.73	1 851 074.19
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	-5 596 020.00	-292 405.00
Excédent de produits / charges	-2 344 494.27	1 558 669.19

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Association suisse des Droguistes (ASD) est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

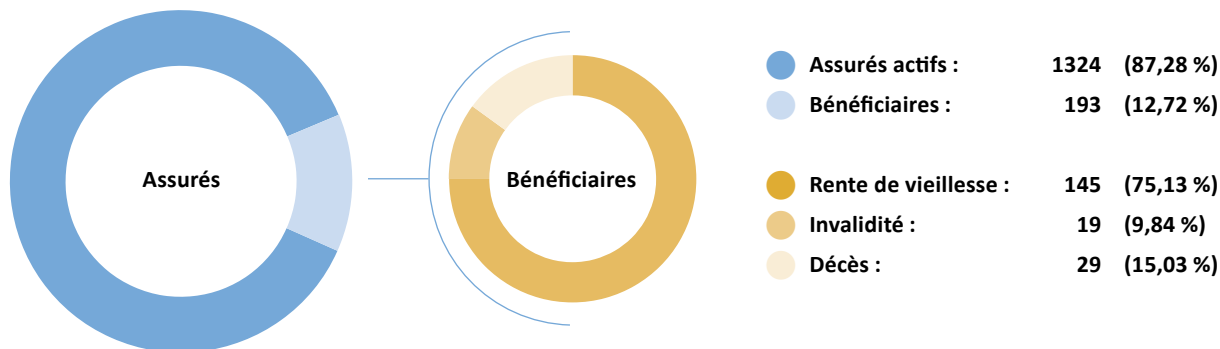
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Rolli Jürg	Président	Représentant des empl.	2020–2024
Thomann Hanno	Vice-président	Représentant des sal.	2020–2024
Bösinger Jürg	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Städler Bruno	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation des arts et métiers suisses Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Téléphone	031 379 42 42		
E-mail	ak105@ak105.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses Directeur de la Caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Carmen Siegrist

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



9,1

Assurés actifs, par rente de vieillesse

8,67 %

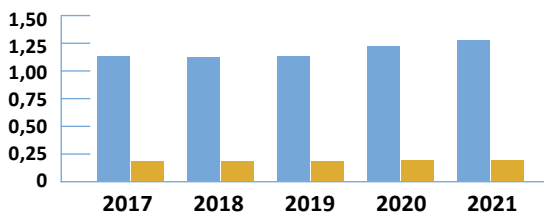
Rendement net des placements

237

Entreprises

Structure actifs / bénéficiaires de rentes

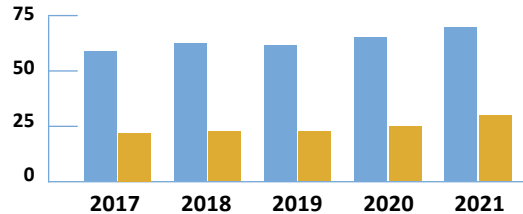
(Nombre en milliers)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

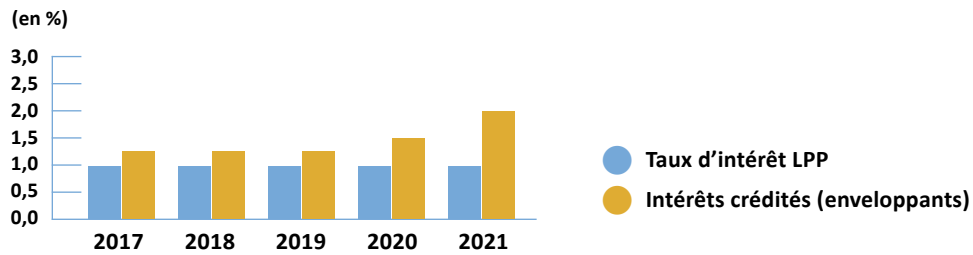
Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

(En millions de CHF)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2021, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 2,00 % (année précédente 1,50 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

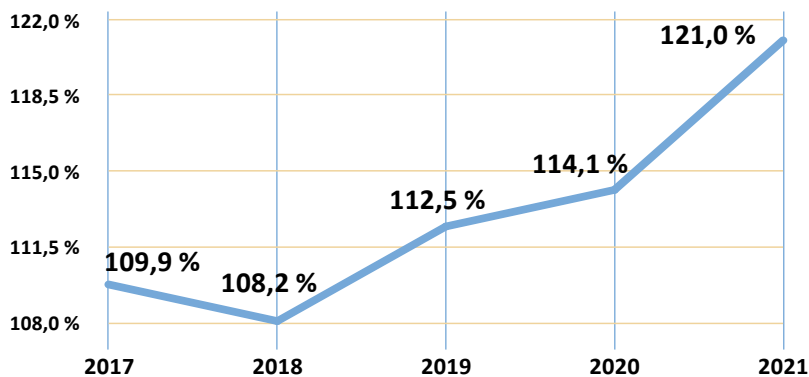
Avoir de vieillesse LPP :
CHF 42 890 882

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 19 699 152

68,5 %

31,5 %

Degré de couverture au 31.12.

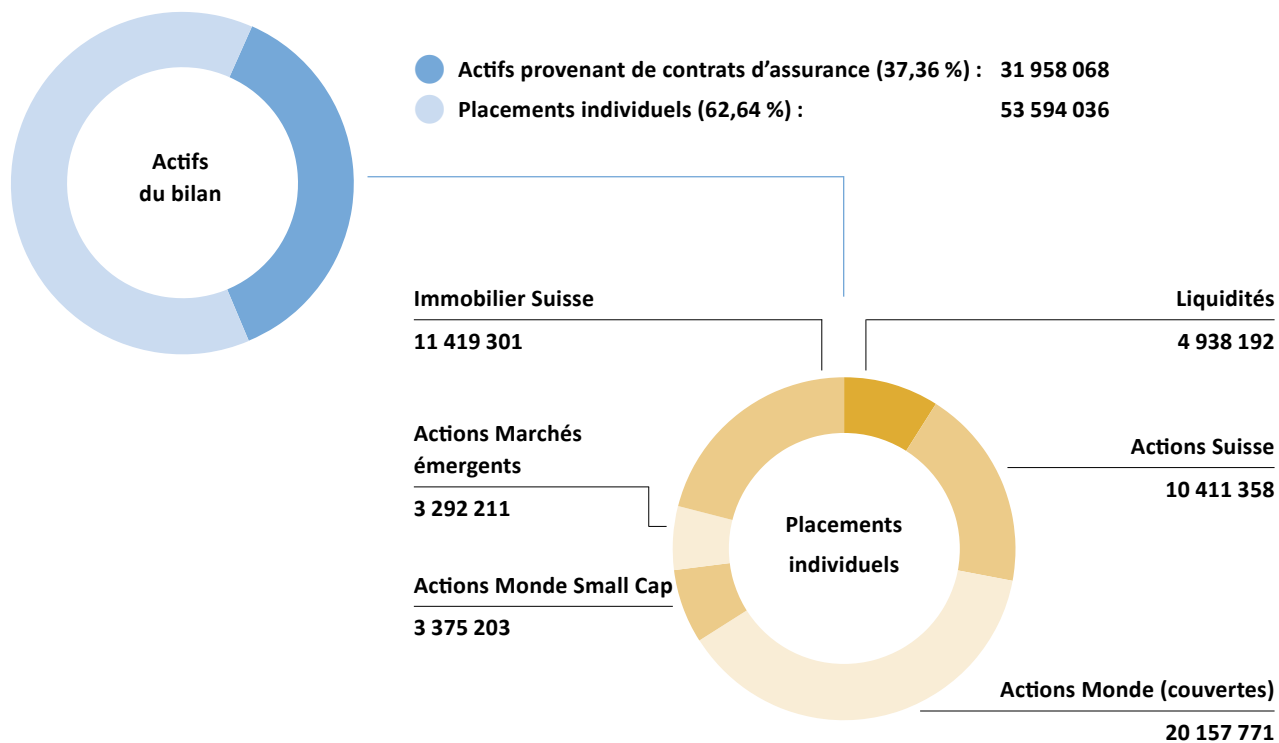


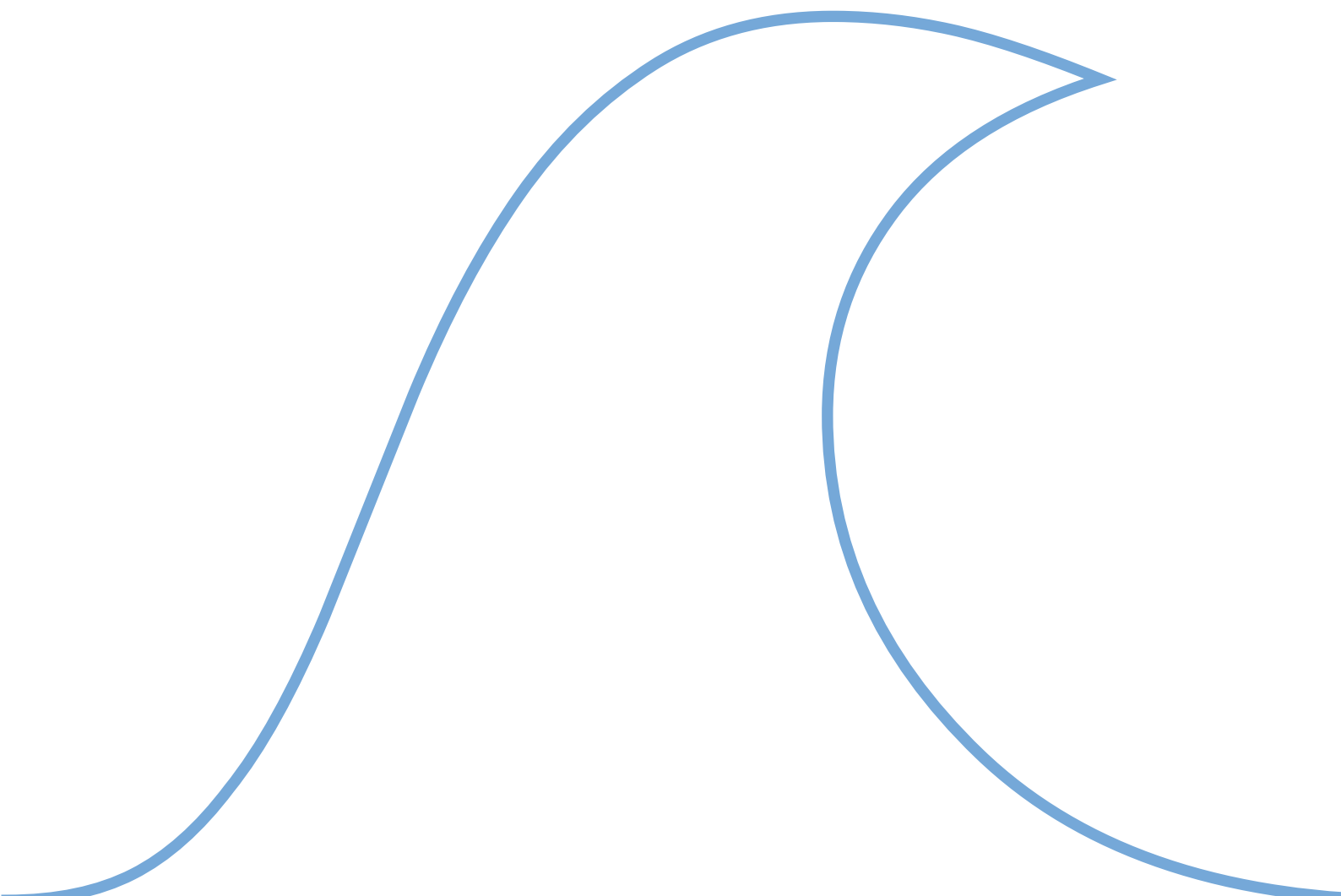
100 %
Réserve de fluctuation de valeurs cibles

99,68 %
Transparence des coûts

0,23 %
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 85 552 104





**Caisse de pensions de l'Association
suisse des Droguistes (ASD)**

Wytenbachstrasse 24 | Postfach | 3001 Bern
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch
www.ak105.ch

